

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2015/830 - Belgique

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Lambda DNA Positive Control; part of 'illustra

™ Ready-To-Go™ GenomiPhi™ V3 DNA

**Amplification Kit, 96 reactions'** 

Numéro de catalogue 25-6601-96

Composant Nombre 256601DNA

Description du produit Non disponible.

Type de produit Solide.

Autres moyens d'identification Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Utilisation dans les laboratoires

Belgique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** Cytiva **Heures ouvrables** 

Amersham Place Little Chalfont Buckinghamshire HP7 9NA United Kingdom +44 0800 515 313

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : sds\_author@cytiva.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

08.30 - 17.00

2 416 82 62

Cytiva Belgium Kouterveldstraat 20

Diegem 1831 Belgium

Organisme de conseil/centre antipoison national

**Belgique** Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum

Hôpital Militaire Reine Astrid

Rue Bruyn Brussels B -1120

Telephone: +32 2 264 9636

Emergency telephone: +32 70 245 245

Fax: +32 2 264 9646 E-mail: info@poisoncentre.be Web site: http://www.poisoncentre.be

Référence 25660196-1 Date de validation 27 Septembre 2019



Version 4

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** Mélange

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé

Ce produit n'est pas classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Composants de toxicité

72.5 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë orale inconnue 72.5 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité aiguë cutanée inconnue 72.5 pourcent de la mixture est constitué de composant(s) de toxicité par inhalation aiguë inconnue

72.5 pourcent de la mixture est constitue de composant(s) de toxicite par initialation algue

Composants d'écotoxicité

inconnue

inconnue

Contient 72.5 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Pas de mention d'avertissement.

Mentions de danger Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

PréventionNon applicable.InterventionNon applicable.StockageNon applicable.ÉliminationNon applicable.

Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à

mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains

articles dangereux

### Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être

Non applicable.

Non applicable.

pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Avertissement tactile de

danger

Non applicable

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

€e mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent Aucun connu. pas lieu à une classification

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges Mélange

			Classification	
Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре
Tris(hydroxymethyl) aminomethane	CE: 201-064-4 CAS: 77-86-1	1.33	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières

supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui

enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Contact avec la peau

Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans Ingestion

une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Protection des sauveteurs Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les veux Aucune donnée spécifique. Inhalation Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau Ingestion Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être

différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48

heures

Traitements spécifiques Pas de traitement particulier.

Voir Information toxicologique (section 11)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction

inappropriés

Aucun connu

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

au mélange

Dangers dus à la substance ou Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produits de combustion

dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les

pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre

l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les

accidents chimiques.



### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation

appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un

équipement de protection individuelle adapté.

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 Pour les secouristes

pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans

« Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, protection de l'environnement les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai

le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un

balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination

par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Mesures de protection

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 18 à 25°C (64.4 à 77°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations Chimie analytique. Réactif analytique. Recherche et développement

Solutions spécifiques au secteur industriel

Non disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario (s) d'exposition.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

### **DNEL/DMEL**

Page 4 de 10

Nom du produit/composant	Туре	Exposition	Valeur	Population	Effets
frométamol	DNEL	Long terme Voie orale	8.3 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL DNEL	Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée		Population générale Population générale	
	DNEL DNEL	Long terme Inhalation Long terme Voie cutanée		Opérateurs Opérateurs	Systémique Systémique

#### **PNEC**

Aucune PEC disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

#### Mesures de protection individuelle

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits Mesures d'hygiène

chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de

l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines

particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de

sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme

approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une

évaluation des risques le préconise.

Protection corporelle L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à

réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste

avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées

en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un

spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire Porter un appareil de protection respiratoire avec filtre à particules parfaitement ajusté et conforme

à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire

Contrôles d'exposition liés à la

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de protection de l'environnement fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la

protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les

émissions à des niveaux acceptables.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique Solide.

Couleur Non disponible. Odeur Inodore

Seuil olfactif Non disponible. Non disponible

Point de fusion/point de congélation

Non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair Non disponible. Taux d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible. Limites supérieures/inférieures Non disponible.

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pression de vapeur Non disponible. Densité de vapeur Non disponible. Densité relative Non disponible.

Solubilité(s) Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible.

Température d'autoinflammabilité

Non disponible.

Température de décomposition Non disponible. Viscosité Non disponible. Propriétés explosives Non disponible. Propriétés comburantes Non disponible.

9.2 Autres informations

Durée de combustion Non disponible. Vitesse de combustion Non disponible. Solubilité dans l'eau Non disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses

composants.

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se

produit.

10.4 Conditions à éviter Aucune donnée spécifique. 10.5 Matières incompatibles Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition

décomposition dangereux

dangereux ne devrait apparaître.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé Non disponible.

Estimations de la toxicité aiguë

N/A

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé Non disponible.

**Sensibilisation** 

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Mutagénicité</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>

Non disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

### **Danger par aspiration**

Non disponible.



Page 6 de 10

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets

graves d'une exposition peuvent être différés.

Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Inhalation Aucune donnée spécifique.

Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Contact avec la peau Contact avec les yeux Aucune donnée spécifique.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible. Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Ingestion

Conclusion/Résumé Non disponible.

Généralités Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

**Autres informations** Non disponible

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Conclusion/Résumé Non disponible.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé Non disponible.

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Tris(hydroxymethyl) aminomethane	-	-	Facilement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau Non disponible.

(Koc)

Mobilité Non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Autres effets néfastes Aucun effet important ou danger critique connu.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet

dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

**Emballage** 

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage

est impossible.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-	-

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Transport avec les utilisateurs locaux :** toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe Il de la convention Marpol et au recueil IBC Non disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Non applicable.

**Annexe XVII - Restrictions** applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à

l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

**Autres Réglementations UE** 

Émissions industrielles Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) - Air

Émissions industrielles Non inscrit

(prévention et réduction intégrées de la pollution) - Eau

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

**Directive Seveso** 

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit

Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

**Europe** Indéterminé. États-Unis Indéterminé. Inventaire du Canada Indéterminé. Chine Indéterminé. Japon Indéterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des

substances et des mélanges

DMEL = dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

N/A = Non disponible

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Non classé.	

Texte intégral des mentions H H315 Provoque une irritation cutanée.

abrégées H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Irrit. 2, H315

Texte intégral des

Eye Irrit. 2, H319 classifications [CLP/SGH]

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE -Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Date d'impression 30 Avril 2020

Date d'édition/ Date de révision 27 Septembre 2019 Date de la précédente édition 23 Janvier 2017

Version

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.